



# L'autre accord possible

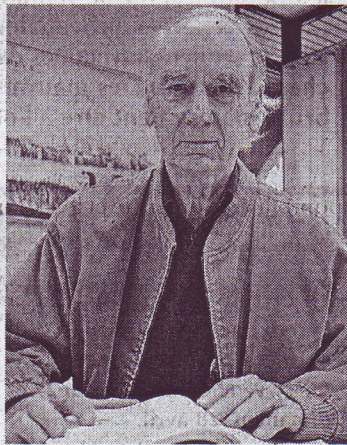
L'orthographe, parlons-en. Claude Gruaz, linguiste, revient sur l'accord du participe passé avec « avoir ».

L'association Études pour la rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui (Erofa) milite pour une simplification de l'orthographe. Quatre propositions ont déjà été présentées. Le linguiste eurois Claude Gruaz, président de l'association, nous les expose cette semaine. Aujourd'hui : l'accord du participe passé avec « avoir ».

Les règles d'accord du participe passé sont, pense-t-on, le symbole par excellence de la subtilité de la grammaire française. Et tout particulièrement l'accord du participe passé avec « avoir ». Le participe passé qui suit « avoir » ne s'accorde pas avec le sujet, mais il s'accorde avec le complément d'objet direct lorsque celui-ci le précède.

## Une question de sens

Certes il semble logique d'accorder un mot avec un mot qui le précède et non avec un mot qui le suit et que l'on ne connaît donc pas encore. Dès lors, il est logique d'écrire « les pommes que Marie a mangées » puisque « les pommes » précède « mangées ». Et d'écrire « Marie a mangé les pommes » puisque « les pommes » vient après



Claude Gruaz nous parle de l'orthographe

« mangé ». Mais dans la phrase « l'histoire dont j'ai parlé », « l'histoire » est avant « parlé » et pourtant on n'écrit pas « parlée ». La raison avancée est que, dans cette phrase, le complément n'est pas un complément d'objet direct mais un complément d'objet indirect. En toute logique, on devrait en conclure que ce n'est pas la position qui est la raison de l'accord du participe passé dans « les pommes que Marie a mangées ».

Un autre argument avancé est le sens. Dans cette dernière phrase, on accorde « mangées » avec « les pommes » parce que ce sont les pommes qui sont man-

gées. Cela n'a guère de valeur : ce sont aussi les pommes qui sont mangées dans « Marie a mangé les pommes » et dans ce cas, on ne doit pas faire l'accord.

D'où vient donc cette étrange règle de l'accord du participe passé avec avoir ? Son origine est historique. En 1538, Clément Marot a écrit un poème dans lequel il justifie l'accord par la position : Nostre langue ha ceste façon/Que le terme qui va devant/Volontiers régit le suivant. Marot ne faisait que reprendre une tournure de l'italien, à la mode sous François Ier, tournure que l'italien ne retient plus aujourd'hui (« gle amici che ho invitato », les amis que j'ai invité). Acceptons donc la règle suivante : le participe passé qui suit « avoir » est invariable. Le temps passé à enseigner la règle actuelle serait mieux occupé à faire connaître Marot à travers ses poésies.

## INFOS PRATIQUES

Claude Gruaz, ancien directeur de recherche au CNRS, est président de l'association Erofa (Études pour une rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui). Plus d'informations sur le <http://erofa.free.fr> ou par e-mail : [erofa@free.fr](mailto:erofa@free.fr). À lire aussi : « L'Accord du participe passé » (2009) aux éditions Lambert-Lucas.

Paris - Normandie 24 avril 2012